

L'an deux mille vingt et un, le 17 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 11 mai 2021, s'est assemblé au Gymnase Gilbert Lalanne de la Morlette à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Huguette LENOIR ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Hürizet GÜNDER, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Cimetière Saint Paul : Demande de subvention pour la végétalisation en gestion différenciée

A l'instar du Cimetière Saint Romain, la Commune souhaite mettre en œuvre la végétalisation différenciée de son second cimetière. Depuis l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'arrachage manuel des pousses d'herbe devient une contrainte pour le service. En vu de préserver les agents de TMS, de maintenir une accessibilité optimale des sites, de réduire l'impact « îlot de chaleur » d'un espace totalement minéral ainsi que de favoriser la biodiversité sur un espace urbain important, la Commune de Cenon souhaite réaménager complètement la physionomie de son cimetière.

Les enjeux sont importants puisqu'ils visent à :

- L'aménagement d'allées limitant l'imperméabilisation des sols ;
- Végétaliser le cimetière en gestion différenciée pour réduire l'impact îlot de chaleur en été et favoriser la biodiversité ;
- Réaliser ces travaux en régie par les services communaux ;
- Réaliser tous travaux d'aménagement ou de réaménagement d'espace d'inhumation par des travaux de végétalisation ;
- L'acquisition de matériels (treilles ; bancs ; semis ; outils d'entretien...) pour la réalisation de l'objectif ;
- Rendre le cimetière traversant pour une meilleure appropriation de cet espace par les usagers avec une déambulation possible entre les rues Malmaison et Chemin d'Artigues ;
- Favoriser le maintien de la 3^{ème} fleur de la ville et amorcer le passage à la 4^{ème} fleur ;
- Etablir un plan de communication adéquate en direction des usagers du site.

Appuyé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.), le projet sollicitera les citoyens pour prendre en compte leurs avis. Le volet accessibilité sera également pris en considération pour que les personnes à mobilité réduite puissent avoir un accès facilité au cimetière.

Le lancement de cette opération de végétalisation est prévu pour juin 2021.

Afin de soutenir ce projet, la commune a la possibilité de solliciter une subvention du Département de la Gironde. Cette subvention représente 60% du coût HT des travaux, plafonnée à 15 000€ et auquel s'applique un coefficient de solidarité de 1,2.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	Coût €/HT	Partenaire	Montant
Matériaux (poteaux, treilles, pergolas métalliques, bancs...)	38 100 €	Département	10 800 €
Achat des semis	17 000 €	Bordeaux Métropole	36 900 €
Matériel d'entretien (tondeuse électrique)	1 900 €	Ville de Cenon	9 300 €
TOTAL	57 000 €		57 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
35 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde pour un montant de 10 800 € et à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20210517-2021-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Publication : 21/05/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.